

# *DECLARATION DE MISE SUR PIED DE LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DE LA GRANDE FAMILLE PAFE*

## Préambule

Conscients de l'importance de la solidarité, de la fraternité et de l'entraide au sein d'une même famille, les membres de la grande famille PAFE réunis en assemblée lors de la dernière réunion familiale ont décidé de mettre sur pied une Caisse de Solidarité Familiale. Cette initiative vise à renforcer l'unité familiale, à promouvoir le vivre-ensemble et à apporter un soutien matériel, moral et financier aux membres dans le besoin, dans un esprit de fraternité et de cohésion.

## I. Fondements de la Caisse

La Caisse de Solidarité Familiale **PAFE** repose sur les valeurs universelles suivantes :

- **La solidarité** : Se soutenir mutuellement dans les moments de joie comme dans les moments difficiles.
- **La fraternité** : Cultiver le sentiment d'appartenance à une même famille et se traiter comme des frères et sœurs.
- **L'entraide** : Apporter une aide concrète aux membres confrontés à des difficultés, sans discrimination.
- **L'unité familiale** : Renforcer les liens entre générations et créer une famille plus soudée.

## II. Objectifs de la Caisse

- ⊕ Soutenir financièrement les membres de la famille en cas de maladie, d'initiative de projet, décès d'un proche, accidents ou autres difficultés majeures.
- ⊕ Accompagner les membres lors d'événements heureux (naissances, mariages, réussites académiques ou professionnelles).
- ⊕ Contribuer aux projets collectifs familiaux décidés en assemblée.
- ⊕ Promouvoir une culture de responsabilité et de contribution solidaire.
- ⊕ Prévenir les conflits et renforcer l'entente mutuelle.

### **III. Catégories de Membres**

La famille reconnaît trois principales catégories de membres, selon leur situation socio-économique :

- ⊕ **Travailleur(s)** : Membres exerçant une activité génératrice de revenu.
- ⊕ **Étudiant(s)** : Membres inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou universitaire.
- ⊕ **Élève(s)** : Membres inscrits dans un établissement secondaire ou primaire.

### **IV. Modalités de Contribution**

Les modalités de contribution financière seront définies ultérieurement par l'assemblée familiale. Un barème de cotisation sera fixé en fonction des catégories :

- ⊕ **Travailleur** : [Montant à définir]
- ⊕ **Étudiant** : [Montant à définir]
- ⊕ **Élève** : [Montant à définir]

### **V. Gestion de la Caisse**

La gestion de la caisse sera confiée à un bureau élu par les membres de la famille. Il sera constitué comme suit :

- + **Deux (2) Trésoriers** : Responsables de la collecte, conservation et gestion transparente des fonds.
- + **Deux (2) Commissaires aux comptes** : Responsables du contrôle, de l'audit et de la vérification des comptes.
- + **Un Responsable principal (ou Coordonnateur)** : Chargé de superviser le bon fonctionnement de la caisse et de représenter la famille dans les grandes décisions.

## VI. Articles de Fonctionnement

- + **Article 1** : La contribution est obligatoire pour tous les membres de la famille selon leur catégorie.
- + **Article 2** : Les cotisations se feront de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle (selon la décision de l'assemblée familiale).
- + **Article 3** : En cas d'événement nécessitant une assistance (maladie, décès, etc.), la caisse interviendra en priorité.
- + **Article 4** : Les fonds sont exclusivement destinés à des objectifs familiaux et ne peuvent être utilisés à des fins personnelles.
- + **Article 5** : Les Commissaires aux comptes rendent compte à chaque réunion familiale ordinaire et présentent un bilan annuel.
- + **Article 6** : Tout membre en défaut prolongé de paiement pourra être suspendu des avantages de la caisse jusqu'à régularisation.
- + **Article 7** : Les modalités de révision des cotisations et des règles de fonctionnement seront décidées et revues si nécessaire en assemblée générale familiale.

## **VII. Importance et Nécessité de la Caisse**

- + Promouvoir la dignité et la sécurité financière des membres.
- + Garantir une réponse rapide et efficace en cas de besoin.
- + Préserver l'image d'une famille unie et solidaire.
- + Assurer un héritage de valeurs fortes aux générations futures.

## **Conclusion**

En instituant cette caisse, la famille PAFE se dote d'un instrument puissant de cohésion et de progrès. Elle matérialise notre engagement commun pour l'unité, l'entraide et le soutien mutuel.

## **Annexes à compléter**

- + Barème de contribution par catégorie.
- + Noms des Trésoriers (2).
- + Noms des Commissaires aux comptes (2).
- + Nom du Responsable principal (Coordonnateur).

*« La force d'une famille réside dans son unité, et l'unité d'une famille réside dans l'amour et la solidarité. Quand la famille marche d'un même pas, aucune montagne n'est trop haute, aucun obstacle n'est infranchissable.»*